



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Pénurie de vétérinaires en milieu rural

Question écrite n° 16633

Texte de la question

M. Olivier Dassault attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur l'activité des vétérinaires en milieu rural. Certains cantons n'ont plus de vétérinaires et ceux des communes alentour ne sont pas en mesure d'assurer aussi les actes sanitaires, les actes d'urgence, les actes de médecine, la prescription et la délivrance de médicaments pour le grand bétail. Cette situation est problématique pour les éleveurs qui nécessitent ce service pour s'assurer de la bonne santé de leurs animaux. L'accessibilité aux soins conditionne aussi la pérennité, l'installation et même la reprise d'exploitations. Il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre pour rendre attractive l'installation des vétérinaires en milieu rural.

Texte de la réponse

Les vétérinaires praticiens, par leur expertise, contribuent au « produire autrement », car ils sont les garants du bon usage des médicaments, des bonnes pratiques de l'élevage et experts en matière de bien-être animal, leur mission première étant de soigner les animaux en souffrance, et de les maintenir en bonne santé et dans des conditions d'alimentation et d'hébergement satisfaisantes. Pour conserver durablement ces actions d'appui et d'expertise de santé publique vétérinaire, il importe de maintenir le maillage vétérinaire, en particulier dans les territoires ruraux. Or le constat a été fait que le nombre de vétérinaires exerçant, de manière exclusive ou prédominante, la médecine et la chirurgie des animaux de rente, a diminué de 3,2 % en 5 ans, et que le risque de constater des « déserts vétérinaires » dans certaines zones rurales est bien réel. Les professions agricoles et vétérinaires ont accompagné l'État et ont identifié ensemble des actions à conduire pour garantir le maintien des activités des vétérinaires en productions animales dans les territoires ruraux. Cela s'est traduit par la mise en œuvre dès janvier 2017 d'une feuille de route pour la période 2017-2020, comportant une trentaine d'actions réunies en huit axes stratégiques. Ces axes et actions sont pilotés par des partenaires concernés par cette problématique en territoire rural (monde vétérinaire, professionnels de l'élevage, administration de l'État). La continuité des soins vétérinaires et l'attractivité des territoires constituent des priorités de la feuille de route et un défi majeur pour l'avenir. Le maintien du maillage vétérinaire dans les territoires ruraux contribue au dynamisme des activités d'élevage, à la préservation du tissu agricole et à l'installation de nouveaux exploitants. Dans le cadre d'une action inscrite à la feuille de route, le conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux s'est vu confié une mission d'appui. Celle-ci porte sur les retours d'expérience d'installation et de maintien d'exercice vétérinaire sur les territoires nationaux et dans plusieurs pays européens. Un rapport final est attendu pour le dernier trimestre 2019. Lors de la journée nationale vétérinaire du 7 février 2019, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a insisté sur l'importance de ce maillage et le rôle essentiel que doivent jouer les collectivités territoriales. Il a exprimé la volonté de favoriser les initiatives locales tout en œuvrant à une relation entre la profession agricole et les vétérinaires toujours plus constructive.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Dassault](#)

Circonscription : Oise (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16633

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [5 février 2019](#), page 1015

Réponse publiée au JO le : [19 mars 2019](#), page 2595